



**BORDEREAU DE VERSEMENT D'ARCHIVES PUBLIQUES
AUX ARCHIVES DÉPARTEMENTALES**

Numéro de versement : 2947 W

Nom du service versant : Préfecture des Vosges.

Date de versement : 5 et 30 avril 2019
(prise en charge)

Nombre d'articles : 02

Dates extrêmes : 2019

Métrage linéaire : 0,40 ml

SOMMAIRE du VERSEMENT

Cahiers d'expression citoyenne des communes du département des Vosges

SIGNATURES

À Épinal, le

À Épinal, le

Le responsable du Service versant

Le chef du service
des Archives départementales

François PÉTRAZOLLER

| N° d'articles | ANALYSE SOMMAIRE | Dates extrêmes |
|------------------|---|-------------------|
| | <p>Cahiers d'expression citoyenne des communes du département des Vosges (également appelés « Cahiers de doléances », et « cahiers citoyens ») mis à disposition de la population de certaines communes (et d'un Établissement d'hébergement de personnes âgées ainsi que d'une communauté de paroisses) des Vosges suite aux manifestations des « Gilets Jaunes » à partir de novembre 2018, et de l'organisation du Grand débat national du 15 janvier au 15 mars 2019.</p> <p>Conformément à la note ministérielle du 20 mars 2019 et aux directives du Service interministériel des Archives de France, les cahiers d'expression citoyenne des Vosges sont versés aux Archives départementales. Les fichiers issus de la numérisation de l'une ou de l'autre vague, numérisés hors de tout contexte garantissant la fiabilité de la copie, ne sont pas conservés.</p> <p>Les cahiers originaux transmis par les communes à la Préfecture comprennent en réalité des documents divers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cahiers (registres) proprement dits, issus du commerce courant, remplis manuscritement ou comprenant des courriels ou courriers imprimés collés, signés ou non, paraphés par la mairie ou non - Feuillettes à remplir (conçus par l'association des maires ruraux des Vosges, ou feuillettes vierges simples) rassemblés en liasses, comprenant parfois des courriels ou courriers imprimés - Courriels ou courriers simples avec simple mention de la commune d'origine - Impressions de fichiers issus de la numérisation de cahiers. <p>Les cahiers ont été versés aux Archives départementales en deux étapes : le 5 avril 2019 (2^e vague envoyée en Préfecture, numérisée et conservée par elle, les fichiers issus de la numérisation ayant été envoyés à la Mission pour le Grand Débat national), et le 30 avril (1^{re} vague envoyée à la Mission sous la forme d'originaux, renvoyée par elle à la Préfecture). Dans le descriptif qui suit, les communes qui ne portent pas de mention du numéro de vague, relèvent de la seconde.</p> <p>On a rassemblé dans la commune des Voivres des documents reçus à la fois de la commune elle-même, et à l'Association des maires ruraux des Vosges dont le maire de la commune est aussi le président.</p> <p>Les deux versements des 5 et 30 avril ont été fusionnés et les cahiers séparés en deux catégories (communicables immédiatement et non communicables immédiatement) puis dans l'ordre alphabétique.</p> <p>Communicabilité : conformément à la réglementation, sont communicables de plein droit et immédiatement l'ensemble des documents sauf ceux qui à la fois contiennent des informations personnelles et pourraient ne pas avoir été envoyés aux mairies par leurs rédacteurs dans le but exclusif d'être joints aux cahiers d'expression citoyenne. Les personnes ayant envoyé des informations, même personnelles, dans le but qu'elles soient jointes aux cahiers d'expression citoyenne, sont réputées avoir accepté leur divulgation au public.</p> <p>Toutefois, toute personne souhaitant consulter les cahiers est tenue de signer un formulaire l'engageant à ne pas divulguer d'information personnelle.</p> | |

| N° d'articles | ANALYSE SOMMAIRE | Dates extrêmes |
|------------------|---|-------------------|
| 1 | <p>Cahiers d'expression citoyenne immédiatement communicables : Communes inconnues (cahier, feuillets), commune inconnue (Charmes ? cahier), commune inconnue (Neufchâteau ? cahier), Anglemont (feuillets), Aouze (feuillets), Autreville (cahier), Ban-de-Laveline (feuillets, 1^{re} vague), Ban-de-Sapt (feuillets), Belmont-sur-Vair (feuillets), Biécourt (cahier), Biffontaine (cahier), Bonvillet (feuillets), Brantigny (feuillets, 1^{re} vague), Bruyères (cahiers, 1^{re} vague), Champ-le-Duc (feuillets, 1^{re} vague), Charmois-l'Orgueilleux (feuillets), Châtenois (cahier), Chavelot (cahier), Chavelot (cahier, 1^{re} vague), Cheniménil (cahier), Claudon (feuille), Coussey (cahier), Darney (feuillets, 1 cahier), Darnieulles (cahier), Deycimont (feuillets), Deyvillers (feuillets), Dogneville (cahier), Dombrot-le-Sec (feuillets), Domèvre-sur-Durbion (cahier), Dommartin-les-Vallois (cahier), Dounoux (cahier), Estrennes (cahier), Fays (cahier), Fraize (cahier), Fraize (cahier, 1^{re} vague), Fresse-sur-Moselle (cahiers), Grand (cahier), Gruy-les-Surance (feuillets, 1^{re} vague), Housseras (feuillets), Jarménil (feuillets, 1^{re} vague), Juvaincourt (cahier, 1^{re} vague), La Bresse (feuillets), La Chapelle-aux-Bois (cahier, 1^{re} vague), La Houssière (1 feuille), La Neuveville-devant-Lépanges (feuillets), La Petite-Raon (feuillets), La Vôge-les-Bains (feuillets), Laval-sur-Vologne (feuillets), Laveline-du-Houx (cahier), Le Mont (feuille), Le Roulier-devant-Bruyères (feuillets), Le Syndicat (cahier, 1^{re} vague), Les Voivres / Association des maires ruraux des Vosges (synthèse nationale et cahier, 1^{re} vague), Liffol-le-Grand (cahier)</p> | |
| 2 | <p>Madonne-et-Lamerey (feuillets, 1^{re} vague), Martigny-les-Bains (feuillets), Maxey-sur-Meuse (cahier), Ménil-en-Xaintois (feuille), Moncel-sur-Vair (cahier), Morelmaison (feuillets), Nayemont-les-Fossés (feuillets, cahier), communauté de paroisses de Neufchâteau (feuillets), Nomexy (cahier, 1^{re} vague), Plainfaing (feuillets), Pleuvezain (feuillets, 1^{re} vague), Plombières-les-Bains (cahier), Poussay (feuillets), Provenchères-et-Colroy (feuillets), Ramonchamp (feuillets), Raves (feuille), Rebeuville (feuillets), Renauvoid (cahier, 1^{re} vague), Rochesson (feuillets, 1^{re} vague), Sainte-Marguerite (feuillets, 1^{re} vague), Sans-Vallois (feuillets), Saulxures-sur-Moselotte (cahier, 1^{re} vague), Saulxures-sur-Moselotte (feuillets), Établissement d'hébergement de personnes âgées (EHPAD) de Saulxures-sur-Moselotte (cahier), Sérocourt (feuillets), Sionne (feuillets), Trémonzey (cahier), Ubexy (feuillets, 1^{re} vague), Uriménil (cahier), Vagney (1 feuille et 1 cahier), Valfroicourt (feuillets, 1^{re} vague), Vieux-Moulin (cahier), Ville-sur-Illon (feuillets), Vioménil (cahier), Vouxeux (feuillets), Wisembach (feuillets), Xamontarupt (cahier), Xertigny (cahier), Xonrupt-Longemer (feuillets)</p> <p>Cahiers d'expression citoyenne non immédiatement communicables : Communes de Bruyères (cahier), Chantraine (feuillets), Cornimont (cahier), Darney (feuillets), Entre-Deux-Eaux (feuillets, 1^{re} vague), Deinvillers (feuillets), Escles (feuillets), Esley (feuillets), Étival-Clairefontaine (cahier), Ferdrupt (cahier, 1^{re} vague), Frain (feuillets), Fresse-sur-Moselle (cahier et feuillets, 1^{re} vague), Gérardmer (feuillets), Golbey (feuillets), Grandrupt-de-Bains (feuillets, 1^{re} vague), Grandvillers (feuillets), Greux (feuillets), Jeuxey (feuillets), La Croix-aux-Mines (feuillets, 1^{re} vague), La Voivre (cahier), Landaville (feuillets), Le Thillot (feuillets), Le Val-d'Ajol (feuillets, 1^{re} vague), Lépanges-sur-Vologne (feuillets), Les Voivres / Association des maires ruraux des Vosges (feuillets, 1^{re} vague), Mirecourt (feuillets, 1^{re} vague), Offroicourt (feuillets, 1^{re} vague), Padoux (feuillets), Pompierre (feuillets), Pouxieux (feuillets), Raon-l'Étape (feuillets), Raon-sur-Plaine (cahier), Remoncourt (feuillets), Rouvres-la-Chétive (feuillets), Saint-Étienne-lès-Remiremont (feuillets), Saint-Léonard (feuillets), Saint-Michel-sur-Meurthe (feuillets), Saint-Nabord (feuillets), Sainte-Marguerite (cahier et feuillets), Sanchev (cahier), Sandaucourt (feuillets), Senones (feuillets), Socourt (feuillets, 1^{re} vague), Taintrux (feuillets), Uzemain (feuillets), Vincey (cahier), Vomécourt (feuillets).</p> | |